



Contrat Légumes 2021 / 2022



La signature du présent contrat implique l'adhésion annuelle de l'ensemble des parties à l'AMAP l'Aube des Légumes et le respect de leurs engagements. Le présent contrat est signé entre :

AMAPien	Producteur	Représentants AMAP
NOM Prénom	Ferme du Bonnet Rouge	Carole DEMAIRE
Adresse.....	18 Grande Rue	06 23 28 26 20
.....	10 290 VILLADIN	
Téléphone	SIRET	Adeline LACHAMBRE
Mail.....	88293426800013	06 87 64 59 49

Objet : approvisionnement en légumes par le producteur à l'AMAPien signataire.

Durée : du mercredi 29 septembre 2021 au mercredi 21 septembre 2022 (51 semaines).

Pas de distribution le mercredi 29 décembre 2021.

Prix et formule choisie. Les prix s'entendent TTC.

	Prix moyen du panier	Nombre de paniers	Total annuel (€)
<input type="checkbox"/> Un panier par semaine	18 €	51	
<input type="checkbox"/> Demi-panier		51/2	
<input type="checkbox"/> Panier semaine paire		25	
<input type="checkbox"/> Panier semaine impaire		26	

Le principe de solidarité engage l'AMAPien à payer en une fois en début de contrat. Des facilités de paiement trimestrielles ou semestrielles sont possibles sur accord du producteur.

Modalités de paiement

Chèque à l'ordre de la ferme du Bonnet Rouge Espèces

Engagements

Les signataires respectent les engagements liés à l'adhésion à l'AMAP. Plus particulièrement, concernant le contrat Légumes :

- Le producteur livre et aide à la distribution des produits bio, de qualité, frais, de saison, de sa ferme, complétés si nécessaire par des produits élaborés de sa ferme (farines, huile, ...) ou exceptionnellement d'une ferme voisine, de qualité équivalente.
- Le contenu des paniers varie au fil des saisons et leur valeur est lissée sur l'année,

Etabli en trois exemplaires, à Troyes, le / / 2021

AMAPien	Producteur	Représentant de l'AMAP